

## DOCUMENT 7.1: Le rôle des conseiller.ère.s scolaires

Le rôle d'un.e conseiller.ère scolaire est de veiller à la réussite et au bien-être des élèves ainsi que de participer à la prise de décisions bénéficiant à l'ensemble du district tout en représentant les intérêts de sa communauté.



### LES CONSEILLER.ÈRE.S ÉTABLISSENT LA DIRECTION STRATÉGIQUE DU DISTRICT

Le conseil est chargé de définir la stratégie de développement du district scolaire. Les conseiller.ère.s scolaires travaillent ensemble pour établir le programme du conseil, qui définit la direction du district à l'intention des parents, du public et du/de la directeur.rice de l'école tout en établissant les priorités ainsi que les objectifs du district scolaire.

Le conseil veille à ce que la/le directeur.rice s'acquitte des responsabilités liées à la mise en œuvre du plan stratégique du conseil. La/le directeur.rice est responsable des tâches quotidiennes ou de la délégation de ces tâches à diverses personnes et groupes au sein de l'organisation.



### LES CONSEILLER.ÈRE.S SONT DES GESTIONNAIRES DE FINANCES

Les conseiller.ère.s scolaires ont d'importantes responsabilités en matière de validation et de contrôle des décisions financières du district scolaire. L'un des aspects les plus importants de la gouvernance pour les conseiller.ère.s scolaires est de faire le lien entre les objectifs du district, la planification stratégique et les réalités économiques, en établissant le budget annuel du district scolaire.

Le conseil supervise le développement d'un plan stratégique et la répartition des ressources afin de le mettre en œuvre. Le conseil s'assure que le budget et les affectations de personnel sont en accord avec le plan et les objectifs identifiés qui visent à améliorer les résultats des élèves.



### LES CONSEILLER.ÈRE.S FONT PARTIE D'UNE ÉQUIPE

Un.e conseiller.ère scolaire est membre d'une équipe : le conseil scolaire. Le conseil dans son ensemble a le pouvoir de prendre des décisions ou de mettre en œuvre des mesures, mais les conseiller.ère.s scolaires n'ont pas ce pouvoir individuellement.

Bien qu'un débat sain soit nécessaire à la prise de décision, une fois que le conseil a voté la décision est prise et ça devient la responsabilité de chaque conseiller.ère d'agir de manière à la mettre en place et de communiquer avec le public.



### LES CONSEILLER.ÈRE.S SONT DES MEMBRES IMPORTANT.E.S DE LA COMMUNAUTÉ

Les conseiller.ère.s scolaires travaillent avec leurs collègues du conseil et avec d'autres partenaires communautaires pour veiller à ce que tous.tes les élèves relevant de la compétence du conseil aient les mêmes chances de réaliser leur plein potentiel.

Bien que les membres du conseil agissent en tant que représentant.e.s de leur communauté, leur tâche principale est de participer à l'élaboration de politiques et à la mise en place d'une planification stratégique dans l'intérêt de tous.tes les élèves du district en vue de leur bien-être et réussite. Les conseiller.ère.s scolaires concilient leur fonction de gestion avec leur fonction de représentation, en participant à la prise de décisions tout en représentant les intérêts de leur communauté.



### LES CONSEILLER.ÈRE.S SONT DES RESPONSABLES

En tant que responsables de l'ensemble du personnel des districts scolaires, les conseils scolaires ont la responsabilité légale des relations avec leur personnel de direction, d'enseignement et de soutien. Pour le personnel syndiqué, les conditions de la relation sont établies par la législation, la politique du conseil et les décisions prises dans le cadre du processus de négociation et dans les conventions collectives.